

**ARRÊTÉ modificatif N°2026/00057-72 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
- Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
- Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
- Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR Droit et Science Politique est composée comme suit :

Président:

- Madame Anne COLIN LEBEDEV

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Science politique [Risques, sécurité et conflits]	Monsieur Fabien Carrié

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR DSP et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 10 mars 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Méglena JELEVA



**ARRÊTÉ modificatif N°2026/00057-73 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT –
MASTER 2**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR Droit et Science Politique est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Laurent Bonelli

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Science politique [Sciences sociales du politique et de l'international]	Monsieur Dominique CONNAN

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs le président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR DSP et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 10 mars 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Medlena JELIĆIĆ

